

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2665

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 3

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« celle-ci »

les mots :

« cette convention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.